



Décision n° D_2026_001

Décision du maire de la commune de Langogne

M57 – Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Date d'affichage : 6 janvier 2026

Le Maire de la Commune de Langogne,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-10-6;

Vu la délibération n°2020-24 du Conseil municipal de la commune de Langogne du 25 mai 2020, relative aux délégations de pouvoir au Maire ;

Vu la Délibération n°2022-11-062 du conseil municipal en date du 29 novembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 er janvier 2023 ;

Vu la délibération n° 2025-03-014 du 25 mars 2025 relative au vote du budget primitif 2025 et notamment l'annexe I-B, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget de la Commune 2025 ;

DÉCIDE

➤ De **PROCEDER** aux virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Objet	Montant	Chapitre	Opération	Nature	Fonction
Charges Financières	-100,00 €	065		65811	020
Intérêts	100,00 €	066		6615	01

Fait à Langogne, le 6 janvier 2026

Le Maire,

Marc OZIOL



La présente décision, prise dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, sera transmise à M le Préfet et au comptable public. Il en sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 dudit Code.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication